

DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 28 mars 2019

ARRONDISSEMENT  
TOURS

Le vingt-huit mars 2019, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de la Membrolle-sur-Choisille, dument convoqué le 21 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Maire.

MAIRIE  
La Membrolle-sur-Choisille

Présents : M. MARAIS Sébastien, M. FLEUREAU Emmanuel, Mme DABAN-SIGRIST Sabrina, M. BOIGEGRAIN Eric, M. BONTEMPS Jean-Luc, Mme PERRETIER Bénédicte, Mme GOYET Alexandra, Mme POTEL Martine, Mme LABOUE Florence, Mme LAMIRAULT Isabelle, M. CORLAY-QUESTEL Sébastien, M. MARTINEAU Jean-François, M. MENUQUIER Sébastien, Mme CAILLEAU Véronique, Mme SIGONNEAU Marylin, M. CHOMIENNE Matthieu, M. MARCHAND Nicolas, M. BOISRAMIER Guy, Mme CERDAN Carole, M. PINARD Guillaume.

Nbre de Membres en exercice : 23  
Nbre de Présents : 20  
Nbre de suffrages exprimés : 22

Pouvoirs : M. BLANCHECOTTE François à Mme CERDAN Carole, M. LACHAUD Dominique à M. PINARD Guillaume

Absents non représentés : Mme RUQUOIS Nathalie.

**En raison d'une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace  
la délibération DEL 28032019-09 transmise en Préfecture d'Indre-et-Loire le 8 avril 2019.  
L'erreur portait sur le décompte des votes pour la subvention à l'association FC2M.**

**DEL 28032019-09 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Mme Perretier présente les propositions de la commission Sports et Vie associative à l'Assemblée :

Nom de l'association	CUMUL Commune + TMVL	COMMUNE	TMVL	VOTES
Combattre la paralysie	140 €	140 €		17 voix POUR 4 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
1 défibrillateur pour la vie	200 €	200 €		19 voix POUR, 2 voix CONTRE Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
Les blouses roses	200 €	200 €		19 voix POUR 2 voix CONTRE Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
Les fils d'argent de la Choisille	650 €	650 €		17 voix POUR 4 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
Judo Mettray	555 €	555 €		17 voix POUR 4 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
APE	1 000 €	1 000 €		19 voix POUR 2 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
Coopérative scolaire maternelle	1 200 €	1 200 €		19 voix POUR 2 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
Coopérative scolaire élémentaire	1 500 €	1 500 €		19 voix POUR 2 voix CONTRE Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
MG RACING	-	-		Pas de demande cette année
FC2M	2 000 €	2 000 €		1 conseiller se retire du vote (Mme CERDAN) 16 voix POUR 3 voix CONTRE (M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) 2 ABSTENTIONS (M. CHOMIENNE, M. BOISRAMIER)
Tennis Club Membrollais *	3 000 €	950 €	2 050 €	17 voix POUR 2 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 3 ABSTENTIONS (M. BOISRAMIER, M. PINARD et M. LACHAUD)
Total 1	10 445 €	8 395 €	2 050 €	
<b>CSM*</b>				
Arqueleux	200 €		200 €	
Amicale de Pétanque	300 €		300 €	
Tir à l'arc	500 €		500 €	
Gymnastique	500 €		500 €	
Cyclo membrollais	900 €		900 €	
Basket	3 100 €		3 100 €	
Tennis de table	3 300 €		3 300 €	
Total 2 (CSM)	8 800 €		8 800 €	19 voix POUR 2 voix CONTRE Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
English Game Club	200 €	200 €		19 voix POUR 2 voix CONTRE Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) 1 ABSTENTION (M. BOISRAMIER)
Les peintres de le Choisille	250 €	250 €		17 voix POUR 4 voix CONTRE (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD)



				<b>1 ABSTENTION</b> (M. BOISRAMIER)
Comité des Fêtes	1 000 €	<b>1 000 €</b>		<b>17 voix POUR</b> <b>2 voix CONTRE</b> (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE) <b>3 ABSTENTIONS</b> (M. BOISRAMIER, M. PINARD et M. LACHAUD)
Union des Commerçants	500 €	<b>500 €</b>		<b>17 voix POUR</b> <b>4 voix CONTRE</b> (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) <b>1 ABSTENTION</b> (M. BOISRAMIER)
Chœur E. CHABRIER	570 €	<b>570 €</b>		<b>17 voix POUR</b> <b>4 voix CONTRE</b> (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) <b>1 ABSTENTION</b> (M. BOISRAMIER)
Harmonie la Membrolle et EMEDC*	4 850 €		4 850 €	<b>17 voix POUR</b> <b>4 voix CONTRE</b> (Mme CERDAN, M. BLANCHECOTTE, M. PINARD et M. LACHAUD) <b>1 ABSTENTION</b> (M. BOISRAMIER)
MJC				<b>4 voix POUR</b> (Mme PERRETIER, Mme GOYET, M. CORLAY-QUESTEL, Mme CAILLEAU) <b>12 voix CONTRE</b> (M. MARAIS, M. FLEUREAU, Mme DABAN, M. BOIGEGRAIN, Mme LABOUE, M. MENUDIER, Mme SIGONNEAU, M. MARCHAND, M. BLANCHECOTTE, Mme CERDAN, M. LACHAUD, M. PINARD) <b>6 ABSTENTIONS</b> (M. BONTEMPS, Mme POTELE, Mme LAMIRAULT, M. MARTINEAU, M. CHOMIENNE, M. BOISRAMIER) Subvention non allouée (3 000 € proposés)
Total 3	9 870 €	<b>5 020 €</b>	4 850 €	
Total des subventions aux associations	29 315 €	<b>10 615 €</b>	15 700 €	

*\*Il est à noter que la subvention allouée par Tours Métropole Val de Loire est directement versée aux associations.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE** les montants des subventions tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE,

Sébastien MARAIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213701519-20190328-del28032019b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2019  
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

